



FORMATION EN PRÉSENTIEL

FORMATION INITIALE HABILITATION ELECTRIQUE B1 - B2 - BR - BC - BE

OBJECTIF

Permettre au personnel électricien intervenant en Basse Tension de travailler en sécurité selon les préconisations de la norme NF C18-510.

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Être capable de respecter les prescriptions de sécurité liées à la réglementation et aux limites du champ d'intervention des travaux, interventions et consignations en basse tension.
- Être capable d'identifier les différents acteurs ainsi que leurs rôles et missions.
- Être capable d'identifier les types de courant, de contact, leurs effets sur le corps humain et les moyens de protection collective et individuelle existants.
- Être capable de mettre en œuvre les procédures de réalisation d'opérations, de travaux ou de consignation en Basse Tension.

PUBLIC CONCERNÉ

Personnel qualifié ayant des connaissances en électricité, amené à réaliser des travaux, des interventions, des opérations ou des consignations sur ou au voisinage d'installations électriques à Basse Tension.

PRÉ-REQUIS

- Avoir des compétences en électricité dans le domaine de la basse tension résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle.
Différencier les grandeurs électriques.
Savoir identifier les équipements électriques.
Lire un schéma électrique, reconnaître les matériels à partir de leur symbole.
Être apte sur le plan médical.

Réf.	PRO-000015
Contact	0980493771 info@starter-formation.fr http://starter-formation.fr



Niveau

Niveau V



Modalité

Présentiel



Effectif par session

1 mini > 10 maxi



Durée

21 heures / 3 jour(s)

PROGRAMME

I - Thèmes abordés selon la norme NF C 18-510 - ENSEIGNEMENT THEORIQUE : 40 %

L'habilitation électrique

Définitions

Conditions d'habilitation

Indices et activités correspondantes

Notions élémentaires d'électricité

La production de courant

STARTER FORMATION - N° de déclaration d'existence 82 69 13227 69 - N° SIRET 801 302 548 00012 - Code APE 85.59B - Tél. : 0980493771 - info@starter-formation.fr - http://starter-formation.fr



Les unités de mesures électriques

Les différents types de courant

Les différents types d'accidents électriques

Les effets du courant électrique sur le corps

Les conséquences d'un accident électrique

Le contact direct

Le contact indirect

Le court-circuit, la surintensité

La protection intégrée à la conception des installations

Les écrans ou obstacles

Les disjoncteurs différentiels, disjoncteurs, portes fusibles

Les principes de mise à la terre

L'isolation renforcée et la séparation des circuits

Les différentes classes de matériel

Les indices de protection

L'évaluation et la prévention des risques électriques

Les différents éléments de l'analyse des risques électriques

Les mesures de prévention en vue de la réalisation d'opérations d'ordre électrique

Les principes de mise en œuvre des opérations

Les domaines de tension, les ouvrages et installations

Les différents domaines de tension

Définition des installations et ouvrages électriques

Les locaux réservés aux électriciens

Les zones de l'environnement électrique

Le classement des zones d'environnement

Les distances limites et les zones définies

Les différents acteurs

Rôles et missions des différents acteurs (employeur, chargés de travaux, chargés d'exploitation électrique...)

Les opérations d'ordre non électrique

En hors tension (documentation et instructions...)

Dans un environnement électrique

Les opérations particulières

La surveillance de la zone de travail

Le balisage de la zone de travail

La réalisation de travaux

Les procédures de travaux hors tension

Les travaux dans un environnement électrique

La pose d'obstacles et d'isolants

La réalisation d'une consignation en basse tension

La séparation

La condamnation

L'identification



La Vérification d'Absence de Tension

La mise à la terre et en court-circuit

Les procédures documentaires

Les interventions générales en basse tension

La recherche et la localisation des défauts

L'élimination des défauts, la réparation ou le remplacement de l'élément défectueux ou d'une partie du matériel

Le réglage et la vérification du fonctionnement

La réalisation d'essais, de manœuvre, de vérification ou de mesurage

Les équipements de protection

Les Équipements de Protection Individuelle ou Collective (gants isolants, casque, tapis isolant...)

La vérification des EPI

Les outils et le matériel de travail

La réglementation et l'état de l'art (marquage CE, conformité aux normes, prescriptions de conception)

Emploi et entretien des principaux équipements et de l'outillage

Les incidents, accidents et incendies

Les risques résiduels

La conduite à tenir

Les différents moyens d'intervention

II - ENSEIGNEMENT PRATIQUE : 60 %

Exercices individuels de mise en situation

Analyse d'une situation vis-à-vis du risque électrique et définition des mesures de protection adaptées.

Evolution dans les zones d'environnement électrique avec application des préconisations adéquates.

Réalisation d'opérations selon l'indice d'habilitation visé.

Mise en œuvre et vérification des Equipements de Protection Individuelle.

Travaux en sous-groupes

Rédaction et utilisation de la documentation.

Identification des indices d'habilitation nécessaires selon différentes situations d'intervention.

Cas concrets

Réalisation d'opérations d'ordre électrique en Basse Tension (en situation professionnelle lors des formations en intra-entreprise).

Visite des installations (intra-entreprise)

Présentation des installations et locaux concernés par le titre d'habilitation, identification des mesures de prévention applicables.

INTERVENANT(S)

Formateur en Prévention des Risques
Électriques

ÉVALUATION

L'évaluation de la formation est réalisée à travers un questionnaire à choix multiples (QCM), et de façon sommative pendant l'enseignement pratique en cours de formation.

ATTRIBUTION FINALE

Avis d'habilitation pré-rédigé adressé à l'employeur afin qu'il puisse délivrer un titre d'habilitation. Une attestation individuelle de formation sera délivrée à chaque stagiaire ayant suivi l'intégralité de la formation.

MAINTIEN DES CONNAISSANCES



Avant la fin de la période de validité de 36 mois, l'apprenant doit suivre une session de Recyclage HABILITATION ELECTRIQUE BS-BE Manoeuvre